



Ville d'Athis-Mons

PROCES VERBAL

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 7 avril 2021

(Exécution des Art. L.2121-9 et 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune d'ATHIS-MONS, légalement convoqué, s'est
assemblé à huis clos à l'Espace René L'HELGUEN, sous la

Présidence de Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU, Maire d'Athis-Mons,

PRESENTS :

**M. GROUSSEAU, M. SAC, Mme HEBBADJ, M. CONAN, Mme MATTIVI,
M. MIR, Mme LINEK, M. LALOUCI, Mme RIBÉRO, M. GÜNDÜZ, Mme
BEAUDOIN, M. CHAMBRY, M. ELBILIA, M. ABDESSELAM, Mme MOREAU,
Mme AÏT TAYEB, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DE SOUSA ANTUNES, M.
OGER, M. LEBON, Mme VERNADE, Mme BOUVIER, Mme LAMOUR, M.
TOUIZA, M. TAMIN, Mme ARTIGAUD, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA,
M. L'HELGUEN, M. NEAU, M. DUMAINE, M. FINEL,**

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

M. DELAVEAU	qui donne pouvoir à	M. GROUSSEAU
Mme SOW	qui donne pouvoir à	M. CONAN
Mme LUBILU MULAMBA	qui donne pouvoir à	M. SAC
Mme MOKHTARI	qui donne pouvoir à	Mme HEBBADJ
M. TAHARI	qui donne pouvoir à	M. MIR
Mme RODIER	qui donne pouvoir à	M. PETETIN
Mme DURAND	qui donne pouvoir à	Mme ARTIGAUD

SECRETARE DE SEANCE : M. MIR

Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU déclare la séance ouverte à 19h02

Le Conseil Municipal,

- ▶ **APPROUVE** à l'unanimité des membres le compte rendu de la séance du 17 mars 2021,
- ▶ **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ▶ **PREND ACTE** de la liste des marchés à procédure adaptée pris à partir de 40 000 € HT depuis le 17 mars 2021,
- ▶ **PREND ACTE** de la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) avec décision de préemption ou non préemption.

----*----

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

----*----

**2.2.1 AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER
LES AUTORISATIONS D'URBANISME NÉCESSAIRES AUX
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FENETRES A EFFECTUER
DANS LE GROUPE SCOLAIRE ÉDOUARD BRANLY-LAFONTAINE**

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Maire ou le Maire adjoint en charge des actes d'urbanisme à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux et aménagements à effectuer dans le groupe scolaire Édouard Branly Lafontaine.

VOTE POUR : 39.

**3.5.1 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION
D'AFFECTIONS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL GERE PAR
VNF AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ATHIS MONS POUR LA
MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION DES BERGES**

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Maire à signer la convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial géré par Voies Navigables de France, pour la mise en œuvre et la gestion des berges.

VOTE POUR : 39.

4.1.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECIFS

DÉCIDE avec 31 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER (par procuration), M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration)), (M. DUMAINE) les articles 1, 2, 3 et 4 suivants :

Article 1 : créations et définition de la nature des postes permanents.

Il est créé à compter du 1^{er} mars 2021 :

- Un poste d'adjoint technique à temps complet pour assurer les fonctions d'agent technique pour le service de la petite enfance,
- Deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour assurer les fonctions d'aide auxiliaire de puériculture,
- Un poste d'infirmière de classe normale à temps complet pour la crèche familiale,
- Un poste de chargé de relations commerces-marché à temps non-complet à 50% sur un grade du cadre d'emploi des rédacteurs,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les fonctions d'agent administratif du service logement,
- Un poste de coordinateur logement à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des rédacteurs,

Après le délai légal de parution des vacances des emplois, ces derniers pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 : « Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ».

Article 2 : transformations de postes.

Il est transformé à compter du 1^{er} janvier :

- Deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en deux postes d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer les missions de responsable d'office,
- Trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en trois postes d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer les missions d'agent d'entretien référent,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer les missions d'agent d'office,
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en un poste d'animateur à temps complet pour assurer les missions d'agent administratif,
- Un poste d'agent de maîtrise principal en un poste de technicien à temps complet pour assurer les missions de dessinateur,
- Sept postes d'adjoint technique en sept postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions de gardien,
- Trois postes d'adjoint technique en trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent d'office,

- Un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent spécialisé des écoles maternelles,
- Quatre postes d'adjoint technique en quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent d'entretien,
- Un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent chargé des espaces verts,
- Un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions de responsable des agents spécialisés des écoles maternelles et des relations avec les écoles,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent chargé des espaces verts,
- Un poste d'agent de maîtrise en un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet pour assurer les missions d'agent chargé du courrier,
- Un poste d'agent de maîtrise en un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet pour assurer les missions d'agent chargé du SOS bâtiment,
- Un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions de gardien,
- Un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions de secrétaire,
- Un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent d'accueil,
- Un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions de référente relais des services publics,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de coordinateur du comité des œuvres sociales,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire achats et logistique,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire absentéisme médical,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de responsable du pôle jeunesse et sports,
- Un poste d'adjoint d'animation en un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'animateur d'accueil de loisirs,
- Un poste d'adjoint d'animation en un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'animateur jeunesse,

- Deux postes d'adjoint d'animation en deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'aide auxiliaire de puériculture,
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions d'animateur d'accueil de loisirs,
- Un poste de gardien brigadier de police municipale en un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet,
- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe en un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Deux postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe en en deux postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe en un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de référent des agents spécialisés des écoles maternelles,
- Un poste d'animateur en un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions de coordinateur pédagogique,
- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives en un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste de rédacteur en un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions de responsable urbanisme, aménagement du territoire et développement durable,
- Un poste d'éducateur de jeunes enfants en un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet pour assurer les missions de directeur de multi-accueil.
- Un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principales de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent d'accueil,

Article 3 : créations et définition de la nature des postes non permanents.

Il est créé à compter du 1^{er} mars 2021 :

- Trois postes d'adjoint d'animation à temps complet pour assurer temporairement les missions d'aide auxiliaire de puériculture,
- Un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour assurer temporairement les missions d'agent spécialisé des écoles maternelles.

Article 4 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

VOTE POUR : 31.

4.1.2 SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

DÉCIDE à l'unanimité des membres de supprimer du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2021 :

- Un poste d'ingénieur à temps complet responsable du patrimoine bâti,
- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet chargé du système d'information géographique,
- Un poste d'attaché territorial à temps complet détaché en tant que directeur général adjoint des services,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet responsable des marchés publics.

VOTE POUR : 39.

4.1.3 SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ALLOCATION POUR PERTE D'EMPLOI AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE (CIG DE VERSAILLES)

DECIDE à l'unanimité des membres de signer la convention pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne avec une prise d'effet à la date de la signature du Président du CIG, et ce pour une période de 3 ans.

PRECISE à l'unanimité des membres que les modalités pratiques de cette prestation sont définies dans la convention ci-jointe.

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser au CIG les frais d'intervention correspondants à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi et dont le tarif est voté annuellement par le conseil d'administration du CIG.

VOTE POUR : 39.

7.1.1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

VOTE avec 38 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. DUMAINE) pour l'année 2021 les taux des contributions directes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021
Taxe d'habitation	21,05 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,64 %

Le taux de taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales (31,05 %) et départementales (16,37 %) sur les propriétés bâties.

VOTE POUR : 38.

7.1.2 BUDGET PRIMITIF 2021 - VILLE

ADOpte avec 31 VOIX POUR et 8 VOIX CONTRE (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER (par procuration), M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration)), (M. DUMAINE), les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants :

	Chapitres	BP 2021	VOTES EXPRIMES
Dépenses	011 charges à caractère général	10 494 900	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	012 (personnel)	25 875 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	014 (atténuation produits)	300 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	65 (transferts)	11 025 500	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	66 (frais financiers)	430 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	67 (dépenses exceptionnelles)	30 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	042 (Dotations aux amortissements et provisions)	1 000 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	023 (virement à la section d'investissement)	2 869 600	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
Total		52 025 000	

Recettes	013 (atténuation charges)	200 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	70 (produit services)	3 340 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	73 (fiscalité)	36 365 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	74 (participations)	11 990 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	75 (produits gestion courante)	105 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	77 (recettes exceptionnelles)	25 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
Total		52 025 000	

En section d'investissement, les chapitres suivants :

	Chapitres	BP 2019	VOTES EXPRIMES
Dépenses	16 (emprunts et dettes assimilées)	2 620 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	20 (Immobilisations incorporelles)	218 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	21 (Immobilisations corporelles)	5 445 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	23 (immobilisations en cours)	3 337 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	27 Autres immobilisations financières	3 500	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
Total		11 623 500	
Recettes	10 (dotations, fonds Divers et réserves)	1 300 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	13 (subventions d'investissements)	484 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	16 (emprunts et dettes assimilées)	5 969 900	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	040 (opérations d'ordre de transfert entre section)	1 000 000	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
	021 (virement de la section de fonctionnement)	2 869 600	Adopté avec 31 voix Pour et 8 voix Contre
Total		11 623 500	

DÉCIDE avec 31 VOIX POUR et 8 VOIX CONTRE (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER (par procuration), M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration)), (M. DUMAINE) :

Le budget Primitif de la Commune d'Athis-Mons pour l'année 2021 est arrêté aux sommes suivantes exprimées en euros :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Opérations réelles	48 155 400	52 025 000
Opérations d'ordre	3 869 600	
TOTAUX	52 025 000	52 025 000
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	11 623 500	7 753 900
Opérations d'ordre		3 869 600
TOTAUX	11 623 500	11 623 500

Tel que présenté dans le document budgétaire contenant le détail par section, article et les annexes prévues par la réglementation en vigueur.

VOTE POUR : 31.

7.1.3 **EXONÉRATION PARTIELLE DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2021**

DÉCIDE à l'unanimité des membres d'exonérer du paiement de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public, pour l'année 2021, les commerçants qui s'en acquittent au titre des terrasses ouvertes, terrasses couvertes, et étalages (hors marché forain), et qui ont subi une fermeture.

VOTE POUR : 39.

7.3.1 **ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT**

DÉCIDE avec 38 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (M. DUMAINE) les articles 1, 2 et 3 suivants :

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 10 073 894,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 118164 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

VOTE POUR : 38.

7.5.1

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

DÉCIDE avec 30 VOIX POUR, (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DELAVEAU, M. TAMIN, Mme LAMOUR, M. DE SOUSA ANTUNES, M. TOUIZA et M. DUMAINE) ne prenant pas part au vote de l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations conformément au tableau ci-dessous :

Objet	Associations	Subventions 2021
Culture	Sol de Cuba	500
	Entre 2 A	400
	Too High Spirit	4 000
	Truesight	4 500
	ZOOM	1 000
	NKS	1 500
	Guitar'Essonne / 20 ans	1 800
	Les Frères Kazamaroffs	5 000
	Le sourire du quartier	2 500
	Divipassion	3 000
	Jumelage Sinaia	2 500
	Franco-Berbere des portes de l'Essonne	3 000
	Théâtre H	2 000
	3A	1 500
	Oh ! Saveurs d'Athis !	800
	IMATHIS	2 000
	Orchestre d'Harmonie des Portes de l'Essonne	7 500
Social	Ressources	10 000
	Les petits frères des pauvres Sénart Val de Seine	500
	Association Laurette Fugain	500
	Liens en couleurs	3 500
	ANTEA /Communauté Jeunesse	15 000
	Athis Alpha	1 000
	Société St Vincent de Paul	8 595
Secours populaire	3 500	
Sport	Les godillots de l'Orge	200
	Les Drop's Ages	500
	Société nautique de la Haute Seine	1 000
	Fight-boxing	10 000
	YCAM Yacht club Athis-Mons	1 000
	Amicale des cyclotouristes	250
	Union sportive olympique d'Athis-Mons USOAM	187 000
	Karaté club d'Athis-Mons	4 000
	Slam Danse	500
	Judo Club Athis-Mons	10 000
	Val d'Orge Escrime	500
	Volley Olympique Juvisy Athis-Mons	1 000
Jeunesse	Association sportive Collège Delalande	500
	L'Escale	3 000

	Association sportive lycée Clément Ader	500
	Association sportive du collège Mozart	500
Environnement	OSE	2 000
	Rangers d'Ile-de-France	500
	PLAJ (Cachal'eau + AA-HF)	1 000
	Amicale Jardin Jovet	3 000
Anciens combattants	Comité Seine et Orge de la société des membres de la légion d'honneur	100
	Comité départ du souvenir du Général de Gaulle	400
	Amicale des marins et des marins anciens combattants	250
	Union nationale des anciens combattants	400
	Amicale des anciens combattants d'Athis-Mons	400
	FNACA	400
Petite enfance	Crèche parentale Tricotin et Barbotine	7 000
Réussite éducative	UCPR Une chance pour réussir	45 000
Personnel communal	COS	85 000
Pompiers	Amicale des jeunes sapeurs-pompiers	1500
Handicap	L'Oasis de Savigny-sur-Orge	600
	Les bouchons d'amour	250
Seniors	Ensemble et solidaires UNRPA	500
	Association de la Cour	10 000
	La tête et les jambes	1 000

DÉCIDE avec 30 VOIX POUR, (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DELAVEAU, M. TAMIN, Mme LAMOUR, M. DE SOUSA ANTUNES, M. TOUIZA et M. DUMAINE) ne prenant pas part au vote d'approuver les termes des avenants prolongeant d'un an les conventions d'objectifs signées en 2020, jointes à la présente, à intervenir entre la Ville et l'USOAM, le COMITE DES ŒUVRES SOCIALES et UNE CHANCE POUR REUSSIR et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

PRÉCISE avec 30 VOIX POUR, (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DELAVEAU, M. TAMIN, Mme LAMOUR, M. DE SOUSA ANTUNES, M. TOUIZA et M. DUMAINE) ne prenant pas part au vote que l'attribution de la subvention est conditionnée par la transmission du dossier de demande.

DÉCIDE avec 30 VOIX POUR, (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DELAVEAU, M. TAMIN, Mme LAMOUR, M. DE SOUSA ANTUNES, M. TOUIZA et M. DUMAINE) ne prenant pas part au vote l'attribution de subventions de fonctionnement aux organismes publics conformément au tableau ci-dessous :

Caisse des écoles	440 000
Centre communal d'action sociale	1 503 500

AUTORISE avec 30 VOIX POUR, (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DELAVEAU, M. TAMIN, Mme LAMOUR, M. DE SOUSA ANTUNES, M. TOUIZA et M. DUMAINE) ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

DIT avec 30 VOIX POUR, (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DELAVEAU, M. TAMIN, Mme LAMOUR, M. DE SOUSA ANTUNES, M. TOUIZA et M. DUMAINE) ne prenant pas part au vote que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

VOTE POUR : 30.

8.1.1 APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PLACES EN STRUCTURES PETITE ENFANCE

ADOpte à l'unanimité des membres le règlement d'attribution des places en crèche ci-joint annexé, qui abroge le chapitre 8 du règlement de fonctionnement des multi-accueils et le remplace par un document dédié dénommé « règlement d'attribution des places en structures petite enfance ».

APPROUVE à l'unanimité des membres le nouveau système de cotation défini dans ce règlement.

VOTE POUR : 39.

8.1.2 CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN STRUCTURES PETITE ENFANCE

APPROUVE à l'unanimité des membres la création et la composition de la commission d'attribution des places comme suit :

- La Maire-adjointe en charge de la petite enfance, Présidente, Madame Odile LINEK,
- 4 élus de la majorité municipale :
 - Mme Fatoumata SOW
 - M. Yanisse LALOUCI
 - Mme Nadine RIBÉRO
 - Mme Odile BOUVIER
- 2 élus de l'opposition :
 - Mme Rose-Marie SILVA DE SOUSA
 - M. Olivier FINEL
- La Directrice générale adjointe des services à la population,
- La responsable du service petite enfance,
- Les directrices des structures,
- La chargée des dossiers familles au sein du service petite enfance.

VOTE POUR : 39.

8.5.1 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE-VIE-VACANCES 2021 ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LA SIGNER

APPROUVE à l'unanimité des membres la convention de partenariat Ville Vie Vacances,

AUTORISE à l'unanimité des membres, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

VOTE POUR : 39.

-----*

Motion « Plus de moyens pour la prévention spécialisée, levier de la lutte contre la violence des bandes ! »

Présentée par la majorité municipale

Yuriy, Lillibelle, Toumani, Alisha ... tous âgés de moins de 15 ans et violemment agressés voire tués pour un mauvais regard. Manifestement, nous assistons depuis le début de l'année à une recrudescence et une aggravation du phénomène de rixes entre jeunes avec deux faits nouveaux : violence extrême et abaissement de l'âge des jeunes concernés. Si cette augmentation concerne toute l'Île-de-France, notre département « totalise à lui seul la moitié des bagarres de ce type en grande couronne en 2020 : 91 sur 186 » selon le ministère de l'Intérieur et nous recensons déjà 4 morts en moins d'un an : deux à Massy et Draveil à l'été 2020 et deux pendant les vacances de février, à Boussy-Saint-Antoine et Saint-Chéron.

Ces drames récents réveillent de douloureux souvenirs dans notre ville et en particuliers celui de Harrison, 20 ans, un jeune homme du quartier du Noyer-Renard retrouvé mort dans la rue à Juvisy le 24 septembre 2018, poignardé à mort pour une rivalité entre quartiers.

Refusant la banalité de ces actes, nous, élus, associations, habitants, qui cherchons tous à enrayer la spirale de la violence, dans ce département gangrené par les affrontements entre jeunes avons besoin de moyens. Il ne s'agit pas uniquement de renforcer les effectifs de police, même si ce serait déjà là un premier pas. Pour rappel, alors que les violences de bandes touchent l'ensemble du territoire essonnien, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin a annoncé lundi 29 janvier un renfort ponctuel de 11 policiers dans l'agglomération Val d'Yerres-Val de Seine où Toumani a perdu la vie le 23 février dernier.

Cette violence, nourrie par les rivalités, l'enclavement et les réseaux sociaux appelle des réponses complémentaires et pérennes: action policière, fermeté pénale, mais aussi pédagogie. Compétence départementale, la prévention spécialisée qui s'articule aujourd'hui en Essonne via une dizaine de clubs de prévention doit permettre en théorie une meilleure insertion sociale des jeunes, par des moyens spécifiques supposant notamment leur libre adhésion mais elle est aujourd'hui absente ou en recul dans beaucoup de territoires. Si on ne peut nier la sincérité de la volonté de faire des équipes on ne peut que constater sur le terrain les difficultés qu'elles rencontrent pour s'implanter, construire un réseau et toucher des jeunes qui n'adhèrent plus à rien. À titre d'exemple, à Athis-Mons, les 5 éducateurs de l'association Émergence, présente depuis 2018 sur le territoire, sont seuls pour partir à la rencontre des jeunes du quartier de 11 à 21 ans (et même 25 ans dans certains cas) de nos quartiers, restaurer le lien social, amorcer une relation éducative ou suivre un accompagnement avec des partenaires de droit commun ... L'objectif est immense et les moyens dérisoires.

Le Conseil Municipal d'Athis-Mons,

Après en avoir délibéré,

• **Rappelle avec 32 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER (par procuration), M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration) qu'il est attaché à l'équilibre entre prévention, répression et solidarité,**

• **Demande avec 32 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER (par procuration), M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration), au Président du Conseil départemental de l'Essonne, François Durovray, des moyens supplémentaires pour la prévention spécialisée afin de lutter contre les violences qui touchent la jeunesse essonnienne.**

**Motion pour le maintien des organisations syndicales essonniennes
dans les locaux actuels de la Bourse du travail à Évry**

Présentée par le groupe Athis-Mons en Commun

Les locaux de la Bourse du travail à Évry, propriété du Conseil départemental, sont menacés de fermeture suite à un récent rapport de la commission communale de sécurité.

Pensée dès l'origine de la création de la ville nouvelle d'Évry, comme un élément structurant de la vie urbaine et sociale, la Maison des Syndicats est un outil indispensable pour la défense des droits et des garanties collectives et individuelles, des salariés des secteurs publics et privés, des chômeurs et des précaires. Cette utilité est renforcée dans cette période où la précarité, les plans sociaux et les licenciements augmentent.

Les habitants d'Athis-Mons, quand ils ont besoin de conseils et d'accompagnements, ou qu'ils jugent nécessaire d'avoir une action syndicale, peuvent s'y rendre facilement, y compris par les transports en commun.

Le Conseil municipal d'Athis-Mons souhaite la mise en place d'une médiation de la préfecture et de la mairie d'Évry pour le retour d'un dialogue constructif entre le Conseil départemental et les organisations syndicales.

Le Conseil municipal d'Athis-Mons demande le maintien des organisations syndicales dans les locaux actuels de la Bourse du travail à Évry.

Motion adressée au Président du Conseil départemental de l'Essonne, au Préfet de l'Essonne ; au Maire d'Évry-Courcouronnes, aux Unions départementales des syndicats essonniens

Monsieur le Maire d'Athis-Mons propose un amendement à cette motion, comme suit :

« Le Conseil Municipal d'Athis-Mons demande la réalisation des travaux par le propriétaire, le Conseil Départemental et donc le maintien des organisations syndicales dans les locaux actuels de la Bourse du travail à Évry Courcouronnes ».

Le Conseil municipal d'Athis Mons,

Après en avoir délibéré, avec 32 VOIX POUR, les groupes « Athis-Mons par cœur » et « Rassembler pour Athis-Mons » ne prenant pas part au vote ni à la motion ni à l'amendement :

• Demande la réalisation des travaux par le propriétaire, le Conseil Départemental, et le maintien des organisations syndicales dans les locaux actuels de la Bourse du travail à Évry Courcouronnes ».

-----*-----

La séance est levée à 23H15, le 7 avril 2021.

Fait à Athis-Mons, le 9 avril 2021.



Jean-Jacques GROUSSEAU
Maire d'Athis-Mons
Vice-Président de l'Établissement Public
Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
Conseiller métropolitain